

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 15 (1894)
Heft: 1

Artikel: Chronique de l'esclavage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134732>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une autre mission a été confiée à M. Dybowsky par le ministère de l'instruction publique. Utilisant les routes déjà tracées par MM. de Brazza, Maistre et Mizon et raccordant ces routes entre elles, il explorera les territoires du Gabon et du Congo français. D'après ses prévisions, il sera de retour vers la fin de 1894.

Le cinquième centenaire de la naissance de Henri le Navigateur sera célébré avec éclat, le 5 Mars, à Porto, la ville où il naquit. Nos lecteurs se rappellent que ce fut lui qui fonda l'école nautique de Sagres d'où sont sortis les marins portugais qui, dès le milieu du XV^e siècle, entreprirent les voyages auxquels on dut successivement la découverte de Madère, des Açores, de l'archipel des Canaries et du Cap Vert, et qui ont ouvert la voie à Vasco de Gama qui doubla le Cap de Bonne Espérance avant que Christophe Colomb eût atteint l'Amérique.

Un bateau construit en aluminium a été équipé pour l'expédition Monteil dans l'Afrique centrale. A fond plat, il peut porter 33 tonnes, a 11 mètres de long et 3 mètres de large ; le poids total en est de mille kilogrammes dont 900 kilogrammes de métal ; le reste est en bois. Il se divise en 24 parties dont chacune peut être portée par un homme ; les joints sont garnis de caoutchouc de manière à rendre le bateau étanche. Sauf deux parties, toutes les autres sont interchangeables ; muni de tous les outils nécessaires pour les assembler, il peut être monté en très peu de temps.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Le dernier numéro de l'*Anti-Slavery Reporter* contient, sous le titre *l'Esclavage dans les territoires du protectorat britannique, politique anti-esclavagiste rétrograde*, un article dans lequel M. Ch. Allen, secrétaire de la Société anti-esclavagiste anglaise, montre, à l'occasion de la proclamation du sultan de Zanzibar, du 30 août de l'année dernière, relative au gouvernement du territoire du **protectorat britannique entre la Tana et le Djouba**, que les autorités anglaises reconnaissent l'état légal de l'institution de l'esclavage. A ce sujet, une protestation a été adressée à lord Rosebery, dans laquelle l'attention du secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères est attirée sur la clause IV de cette proclamation, portant : « la vente des esclaves est défendue. La séparation des enfants d'esclaves d'avec leurs mères est interdite sous les peines les plus sévères. Les enfants légitimes des propriétaires actuels peuvent seuls hériter des esclaves de ceux-ci. » Une telle clause, insérée dans un règlement relatif au gouvernement et à l'administration d'un protectorat britannique, implique la reconnaissance de l'état légal de l'esclavage, en contradiction avec la politique suivie jusqu'ici par l'Angleterre dans ses protectorats. La simple prohibition de la vente d'esclaves dans le pays protégé n'empêchera pas l'achat des esclaves par des sujets du sultan de

Zanzibar ou par leurs agents en dehors du protectorat ni leur introduction ultérieure dans les limites du dit territoire, pratique ordinaire dans les îles de Zanzibar et de Pemba. A cette protestation de la Société anti-esclavagiste, lord Rosebery a fait répondre, le 17 octobre, que ces stipulations avaient été assimilées à celles qui ont actuellement force de loi à Zanzibar, et que vu l'état de trouble du pays le gouvernement ne croyait pas pouvoir adopter un autre mode de faire jusqu'à ce que les habitudes du pays aient subi un changement plus complet.

Dans une des dernières séances du Parlement, Sir C. Dilke ayant demandé si, en prenant sous son protectorat des pays dans lesquels avait existé l'esclavage, le gouvernement de S. M. la Reine n'avait pas tenu à ne pas assumer la honte de reconnaître le *legal status* de l'esclavage, Sir Ed. Grey a répondu qu'il s'agissait là d'indigènes soumis à la loi anglaise comme en Inde et dans l'Afrique occidentale. « Le cas n'est pas le même à Zanzibar, où les natifs sont sous la loi musulmane qui reconnaît le *legal status* de l'esclavage. »

M. Pease ayant demandé si le décret du 22 août 1896 avait été révoqué ou modifié, qui porte que le propriétaire d'un esclave fugitif peut le punir, et que les propriétaires d'esclaves ont le droit de refuser l'argent d'un esclave qui voudrait se racheter, sir E. Grey a répondu que ce décret « est en pleine vigueur ; il a été émis sans avoir été communiqué au gouvernement de S. M. la reine. A ma connaissance, a-t-il ajouté, les convois d'esclaves amenés de l'intérieur pour les plantations de la côte du protectorat sous le contrôle de la Grand-Bretagne ont complètement cessé. » La nouvelle publiée ci-dessous prouve que le sous-secrétaire d'État est très insuffisamment renseigné.

Des lettres de **Zanzibar**, datées du 21 novembre, rapportent que le commandant Henderson du *Racoon*, informé que des esclaves devaient être débarqués à l'extrémité méridionale de l'île dépêcha à Kazimkazi, village de cette partie de l'île, le lieutenant Marius Hill avec cinq hommes et un cutter à vapeur pour croiser devant cette localité pendant la nuit. Le matin, on apprit que trente-trois esclaves avaient été débarqués dans le voisinage, et avec l'aide du chef du village ils furent saisis, les trafiquants ayant décampé à la vue des marins anglais. Le cutter étant insuffisant, on décida de retourner au *Racoon* chercher une autre embarcation, et les esclaves furent laissés à la garde du chef susmentionné. En revenant à Zanzibar, on aperçut à l'ancre un dhow d'apparence suspecte que l'on trouva abandonné par son équipage, mais abondamment pourvu d'armes et de provisions, preuve qu'il avait servi à transporter

des esclaves ; on l'amena à Zanzibar, d'où le lendemain les bâtiments nécessaires se mirent en route pour Kazimkazi ; les esclaves qui en furent ramenés étaient tous dans un état de maigreur affreuse. C'étaient pour la plupart des femmes et des enfants ; deux de ces derniers étaient évidemment nés pendant le trajet de l'intérieur à la côte. La cause fut portée devant la cour consulaire à Zanzibar, où il fut établi que les esclaves avaient été amenés du Nyassa à Quiloa, d'où la barque susdite les avait transportés à Kazimkazi. Suivant la coutume, ils furent distribués aux différentes missions. L'embarcation qui avait été équipée pour le trafic des esclaves fut détruite.

Le Rev. D.-G. Whitley a donné, dans le numéro de novembre du journal le *Quiver*, une description saisissante de la marche d'une caravane d'esclaves de l'intérieur à la côte et de son embarquement à bord d'un dhow arabe. En voici un court extrait : La longue marche **du lac Nyassa à la côte** a été fatiguante et terrible. Les esclaves mouraient l'un après l'autre, parfois des groupes entiers de malheureux épuisés étaient abandonnés pour périr dans les forêts ou à côté des sentiers. La famine, la fièvre, la petite vérole réclamaient victimes sur victimes et celles qui défaillaient en chemin étaient égorgées sans pitié par les Arabes sauvages. Les hyènes suivaient la caravane par troupes, faisant retentir l'air tranquille de la nuit de leur rire affreux ; elles se repaissaient de cadavres, tandis que des vautours rassemblés autour des campements leur disputaient les corps des esclaves décédés. Ainsi s'écoulaient les jours les uns après les autres jusqu'à ce qu'enfin la caravane, singulièrement diminuée, atteignit la côte... Elle arrive dans les ténèbres ; il n'y a point de port, seulement quelques huttes cachées au milieu des palmiers. Dans l'obscurité, on peut distinguer un dhow destiné à Mascate, qui se prépare à recevoir sa cargaison d'êtres vivants. On n'entend pas un mot ; les esclaves sont chassés silencieusement et rapidement dans la barque puis recouverts au fond du bâtiment, dont une forte troupe d'Arabes, tous bien armés, à la garde. Tout est prêt et le dhow s'éloigne de la terre sans faire le moindre bruit. Malgré la civilisation dont nous nous vantons, la traite fleurit là-bas, et à mesure que les progrès des blancs ferment d'anciennes routes, les esclavagistes arabes ouvrent de nouvelles pistes le long desquelles leurs malheureuses victimes sont traînées en esclavage. Il est douloureux de devoir avouer que pour une embarcation capturée par nos croiseurs, il y en a probablement dix qui échappent.

La Société anti-esclavagiste de Belgique a reçu des nouvelles de l'expédition du capitaine Descamps par une lettre de M. F. Miot, adjoint au

commandant de l'expédition. M. Miot, qui écrit le 20 août de Muenzo (à mi-chemin du Nyassa au Tanganyika), était parti, le 7 août de Karonga, emmenant avec lui une centaine de porteurs et un canon. Mais dès le premier jour de marche, il a été établi que le canon ne pouvait suivre les charges ordinaires et M. Miot a poussé de l'avant, laissant le canon sous la surveillance du capitaine Descamps. Il est arrivé à Muenzo le 20 août, où il reçoit les charges au fur et à mesure de leur arrivée. Les difficultés que le capitaine Descamps aura dû vaincre pour conduire ses deux canons au Tanganyika sont énormes. M. Miot décrit ainsi la route suivie : « C'est en partant de Karonga, et pendant l'espace d'une quinzaine de lieues, que se présentent les plus grandes difficultés pour faire avancer les canons. Les rivières, les ravins, et les ruisseaux desséchés à traverser, ne sont rien auprès des efforts surhumains qu'il faudra tenter pour escalader les montagnes qui devront être franchies pour arriver à la plaine, et cela par des sentiers quelquefois presqu'à pic et disparaissant à certains endroits au fond de précipices ou sous des amoncellements de roches effondrées. » Au moment où il écrit, M. Miot apprend que le capitaine Descamps n'est plus qu'à 2 ou 3 jours de marche de Muenzo.

Le *Mouvement géographique* a publié quelques renseignements intéressants sur la ville de **Kassongo** dont nous avons annoncé la prise par l'expédition Dhanis, dans un de nos précédents numéros. Cette ville, résidence de Tipo-Tipo, renfermait, au moment de l'attaque, de 40 à 50,000 habitants. Trois Arabes ont été tués sur place, cinq ont été faits prisonniers, plusieurs se sont noyés en traversant une rivière. Sefou, Mohamedi, Saïd-ben-Abedi, Moujeréra sont parvenus à s'enfuir ; les deux premiers, avec quelques-uns de leurs gens, ont gagné Kabambara ; les autres se sont dirigés vers le N. N. E., vers l'Est et le S. S. E. En entrant dans Kassongo, on se perdait dans un dédale de rues bordées de grandes et belles maisons en briques cuites au soleil, et renfermant de grandes richesses. Les produits du sol à Kassongo sont très abondants ; on y trouve des orangers, des citronniers, des goyaviers, des papayers, des cafériers, des manguiers, des cocotiers, des palmiers, du riz et du sorgho. Lors du combat de Kassongo, toutes les forces de Kabambara et une partie des troupes de Roumaliza étaient en ligne. Le commandant Dhanis préparait une forte expédition sur Kabambara.

Le numéro du 10 décembre du même journal renferme, sur le sort des esclaves dans la tribu des **Ba-Kouba**, les informations suivantes. L'esclavage y existe, mais jamais un Noukouba ne peut-être asservi à un autre que Loukengé. L'enfant d'une esclave et d'un homme libre est

libre parce qu'il a du sang ba-kouba dans les veines. Lors d'un sacrifice funèbre, l'esclave a les mains liées ; après lui avoir passé un nœud coulant autour du cou, on le place au haut d'un arbre et l'on attache l'extrémité de la corde à l'une des branches maîtresses. On crie alors à la victime : Saute, saute donc vite; va faire le malafou du maître, va préparer son repas, va chasser, va pêcher pour lui. Si l'esclave est une femme, on lui promet d'être dans l'autre monde l'épouse du défunt. Lorsque la victime n'est pas tuée sur le coup, pour l'achever, on lui brise la nuque à l'aide d'une massue, ou on lui enfonce dans le crâne un morceau de bois pointu. A la mort de Loukengé, plus de deux cents esclaves seront immolés. En pareil cas, les cadavres des victimes sont couchés au fond d'une immense fosse où l'on descend ensuite le corps du défunt replié sur lui-même, les genoux à la hauteur du menton, les mains croisées sur les pieds, et emballé dans d'énormes quantités d'étoffes. Le chef reste ainsi exposé jusqu'à la fin de la lune, et tous les jours on organise des danses funèbres autour de la fosse.

Une assez vive campagne est soulevée, en Allemagne, contre la responsabilité morale et pénale des négociants allemands qui ont participé à l'envoi au Congo des « travailleurs libres » livrés autrefois à **Whydah**, par les fonctionnaires de Behanzin. Le *Hamburger Echo* publie, à ce sujet, une lettre d'un médecin allemand, qui occupe aujourd'hui une situation en vue dans une université allemande et qui, en novembre 1891, était chargé de procéder à l'inspection médicale des indigènes expédiés au Congo. Cette lettre est du 7 novembre 1891 : Comme je vous l'ai déjà dit, nous devions prendre à bord, à Whydah, cinq à six cents pretendus « travailleurs libres » à livrer au gouvernement du Congo pour la construction du chemin de fer. L'envoi se fait aux frais de la firme hambourgeoise Wœlber et Brohm, qui m'a requis pour l'examen médical des sujets, me recommandant de me montrer très difficile, la firme entendant ne livrer que de la marchandise de premier ordre (*Prima Waare*). Nous arrivâmes avant-hier, de grand matin, à Whydah, nous fûmes reçus par les chefs commandant le transport ainsi que par un de nos officiers et par M. von E... Bientôt retentirent les cris et les vociférations par lesquels on est toujours accueilli dans les palabres nègres, lorsques ces « gaillards » ont conscience de leur force et savent qu'ils vous tiennent à leur merci. Enfin on nous amena auprès des « travailleurs libres ». Le spectacle qui, là, s'offrit à nos yeux, devait remplir de pitié tout cœur humain. Dans un réduit d'environ 25 mètres de longueur sur 6 à 7 mètres de largeur, se trouvaient entassés, dans les attitudes les

plus incommodes, 201 hommes et 80 femmes. On ne distinguait tout d'abord qu'un assemblage de têtes, rasées à mi-hauteur, qui jetaient vers la porte des regards anxieux. Puis, je remarquai que chacun de ces infortunés avait le cou enserré dans un cercle de fer par lequel il était attaché à ses voisins; ce cercle était muni sur le devant d'une charnière et fermé en arrière au moyen d'un cadenas. Dans un anneau fixé près du cadenas passait la lourde chaîne qui tenait liés les uns aux autres — par théories de 50 — tous ces malheureux. Les femmes, sur deux rangées, étaient attachées les unes aux autres, non à l'aide de chaînes, mais au moyen de solides pièces d'aubier. Les esclaves furent extraits brutalement de leur réduit pour être soumis à mon examen. Tous durent se mettre à genoux. Je fis observer que les chaînes devaient préalablement être enlevées, ce qui fut fait, après de longs pourparlers entre les chefs. A cet effet, le premier de la théorie dut se coucher sur le flanc, puis, à l'aide d'un marteau et d'un ciseau, le bout soudé de la chaîne fut enlevé, non sans de grands efforts. On ramena alors la chaîne en tirant par l'autre extrémité. Ce bruit de ferraille avait quelque chose de lugubre; l'expression de souffrance des pauvres assujettis était navrante. Pendant l'opération, ils retenaient des deux mains le cercle de fer, pour mettre leur chair à l'abri des entailles et des écorchures produites par les arêtes métalliques. Les carcans enlevés, l'examen médical commença. Les esclaves furent ensuite transportés à bord, en canot, par série de vingt. C'étaient, pour la plupart, des hommes jeunes; le convoi ne comptait que quelques vieillards; mais tous étaient réduits par la faim. Plusieurs d'entre eux portaient à la tête, au cou et à la poitrine des traces de plaies.

LE CONGRÈS AFRICAIN DE CHICAGO

PAR M. HÉLI CHATELAIN

Le Congrès africain de Chicago a eu lieu conformément au programme, que l'*Afrique* du mois d'Avril a communiqué à ses lecteurs. Le rapport semi-officiel du secrétaire a été publié; c'est un fidèle compte-rendu des travaux de ce congrès remarquable.

A l'exception de Messieurs Delcommune, Van Gèle et Le Ghait, ministre de Belgique à Washington, qui furent présents le premier jour, aucun Européen n'a honoré le Congrès de sa présence. Tous les Africaniastes auraient sans doute aimé à y assister et à voir l'Exposition, mais la question du temps et des frais les en a empêchés. Même parmi les Améri-